



# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE  
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin  
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS  
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ  
PRIX DE L'ABONNEMENT  
Un an..... 3  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces  
PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

**Cabinet de M. Edouard Lambert**  
18, Boulevard du Levant 18  
NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECOUVREMENTS  
**VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS**

**LOCATIONS DE SUITE**  
Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices, au 1<sup>er</sup>, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard; au 2<sup>e</sup>, 6 chambres de dom., Belvédère; Jardin boisé de 4000 mètres. — 8.000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle à étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres. — Prix 1.300 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport, à proximité du ch. de fer et du tramway. Location exceptionnelle, 700 fr.

MAISON de campagne sur avenue, libre de suite, salon, salle à manger, cuisine, office, water-closets. 1<sup>er</sup> étage 2 ch., cabinet de toilette, placards, water-closets, au-dessus 2 grandes pièces. Jardin de 350 m. en plein rapport. Prix 800 francs.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway, 4 pièces au r.-de-ch., 3 chambres et 2 cabinets au 1<sup>er</sup>. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

Grand APPARTEMENT centre du pays, admirablement situé au 1<sup>er</sup>, avec pet. jardin 500

Petits APPARTEMENTS confortables de 300 à 400 fr. sur le boulevard, 5 minutes de la gare.

PAVILLON meublé indépendant de maison bourgeoise, à 5 min. de la gare, pouvant convenir à employé, le mois 20 fr.

Sous-location à des conditions extrêmement avantageuses d'un appartement à Paris, quart. de la Bourse, pouv. convenir à commerce, industrie ou bureaux.

A louer de suite, EN MEUBLE, belle propriété à 3 min. de la gare, 6 chambres à coucher. Parc de 6000 m. Arbres séculaires.

Mois 400 fr. — Saison 1000 fr.

S'adresser, 18, boulevard du Levant

**BONNE COUTURIÈRE DE PARIS**  
NANTERRE offre ses services pour toute espèce de travail en robes, costumes, jaquettes, poignoirs, Jupons, etc., soit à façon, soit en fournissant.

Spécialité de **COSTUMES TAILLEUR**  
Prix modérés — Travail soigné — Cachet des grandes Maisons

**M. AZAN**  
Rue du Vieux-Pont — Villa Hébert

NOTA. — On peut écrire pour les Commandes, on se rend chez les clients

**INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN**  
D'USINES EN TOUS GENRES

**BARON, Constructeur-Mécanicien**  
Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision, Pièces de tours sur bois et tous métaux — Travail à façon

**USINE A VAPEUR**  
Bicyclettes et Tandems sur commandes — Réparations de Cycles

15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

**VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL**  
Rue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V<sup>e</sup> BALLAY  
**ALEXANDRE LE BOTMEL**

SUCCESSEUR  
SPECIALITÉ POUR EPOISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES  
PRIX: 5 FRANCS le METRE CUBE

**USINE A GAZ DE RUEIL**

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05 Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 25 Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyauage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

**PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES**  
PRÊTES A L'EMPLOI  
pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles Meubles, Outils, etc.

**LA MANGANINE**, couleur à l'huile très brillante et solide

**LA RESISTANTE**, Couleur à la colle en 14 nuances

**PEINTURE PORCELAINES** — Peinture pour tuyaux de poêles

**URALDA** seule véritable **PEINTURE ÉMAIL**

VERNIS ÉMAIL à FROID, SICCATIF POUR PARQUETS ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCRES, etc.

**CARBURE DE CALCIUM**  
Pour Appareils et Lanternes

**DAZEVILLE 17, rue du Bois**  
NANTERRE

NE PAS CONFONDRE. retenir l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS

4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4  
RUEIL

**OPTIQUE**  
Pince-nez et Lunettes  
Exécution rapide  
ORDONNANCES Oculistes

**JUMELLES**  
THERMOMÈTRES  
Baromètres  
PÈSE-LIQUIDES

RÉPARATIONS  
de Lunettes et d'Optique

**PENDULES EN TOUS GENRES**  
Coussins pour Couronnes de Mariées

Montres Or, Argent, Nickel, simples et compliquées  
Petite et Grande Orfèvrerie argent — Orfèvrerie métal blanc  
TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS

**ACHAT D'OR & D'ARGENT**

**ÉLEVAGE DES BERGÈRES**  
5, Rue de la Croix — NANTERRE

Spécialités de l'ANDALOUSE BLEUE et de LA MOSKOVA (Faverolles, Type unique, Brahma herminé à Manchettes)

Médailles d'argent (expositions internationales d'agriculture, Paris 1896-97-98)

Andalouse bleue..... 0 fr 50 pièce La Moskova..... 0 40 » Autres Races pondueuses 0 25 »

**CEUFS A COUVER**  
POUSSINS, COQUELETS & POULETTES A VENDRE  
Œufs frais du jour garantis, pour enfants et malades  
Imp. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

**Mairie de Nanterre**  
AVIS

Le Maire de Nanterre à l'honneur de rappeler à ses administrés qu'aux termes de l'article 25 de l'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> mai 1868 les propriétaires de terrains non bâtis mais situés entre des habitations sont tenus de les clôturer et fermer de manière à ce qu'ils ne puissent servir, la nuit, de refuge aux malfaiteurs.

LE MAIRE,  
A. HENNAPPE.

Chez tous les Marchands de Journaux et Bureaux de Tabac

DEMANDEZ  
**L'ANNUAIRE-GUIDE DE NANTERRE**  
Prix: 1 franc  
Indispensable à tous les commerçants

**Lanterne Magique**  
Municipale

II  
Monsieur Gautier

Je salue en M. Gautier le deuxième élu de nos douze grands Conseillers.

On a dit de notre immortel Victor-Hugo ces mots mémorables: « Son cerveau est une lampe, et cette lampe est un soleil. »

M. Gautier est le soleil qui illumine de ses rayons les obscurités du grand Conseil.

Je connais M. Gautier de longue date. En 1867, tout gamin à cette époque, j'ai eu l'honneur, accompagnant un de mes grands-parents, de voir pour la première fois M. Gautier. Je vis un homme affable, doux, et dont la physionomie reflétait l'exquise bonté, qui me tapota sur la joue amicale et me fit servir des gâteaux.

Depuis, M. Gautier, malgré les déboires qu'il a éprouvés dans cette vallée de larmes, n'a pas changé.

Tel je l'ai vu dans mon enfance, tel je le vois à présent.

Nous ne discuterons pas les qualités administratives de M. Gautier, elles sont connues, et M. Hennappe lui-même écoute respectueusement et attentivement les

observations faites par l'ancien et le nouveau Conseiller municipal de Nanterre.

En ce qui concerne la nuance politique de M. Gautier, je dirais que M. Gautier, quoique élu sous l'étiquette républicaine n'a jamais été et ne sera jamais républicain.

Pas même rallié.

Nous devons respecter des convictions inébranlables.

Et cela il nous l'a fait voir du reste en n'assistant pas, lui qui est si friand de la chose, au couronnement religieux de la rosière socialiste élue par ses collègues républicains.

Ce jour-là, M. Gautier a prêté s'abstenir et a été tiré dans la plaine quelques lapins.

M. Gautier a la réputation d'être un excellent tireur, il a du en abattre quelques-uns, oui mais l'autre, le fameux en question, que ne l'a-t-il descendu en même temps.

Au Conseil, à la séance du 30 mai, sur la réponse à faire à la lettre préfectorale, j'ai vu M. Gautier faiblir et son opinion allait peut-être peser d'une façon favorable sur le vote de la majorité, mais hélas, cela n'a pas duré, et M. Gautier, influencé par Sa Magesté l'Obstruction, a laissé aller bénévolement les choses.

Sans quoi, peut-être la construction des écoles serait-elle commencée aujourd'hui.

Je me demande pourquoi il s'est fourvoyé dans une pareille galère.

Je termine en rappelant les mots mémorables qui ont été dits sur notre immortel Victor-Hugo: « Son cerveau est une lampe et cette lampe est un soleil. »

M. Gautier est le soleil qui illumine de ses rayons les obscurités du grand Conseil.

Jules OUVRIER.

**LES POMPES FUNÈRES**  
Depuis que les Pompes Funèbres ne sont plus à la Mairie

M. Chabert est décédé en son domicile chemin des Coudees, le 29 dans la matinée.

Le convoi était fixé et devait avoir lieu le 30 juin, à 4 heures.

Il n'a pas eu lieu, la commande

n'ayant sans doute pas été faite par le régulier.

Le corps n'était pas encore en bière vendredi soir à 6 h. 1/2.

Pourquoi? Le maire, paraît-il, aurait l'intention de se plaindre en haut lieu....

Quand donc les Pompes Funèbres ne seront-elles plus le Monopole de la Fabrique?

Nous croyons savoir qu'à la suite du vœu émis par le Conseil municipal sur la proposition de M. Hennape, maire, l'administration des Pompes funèbres doit engager des pourparlers avec les menuisiers de la localité au sujet de la fourniture des cercueils.

**L'affichage de la loi sur les accidents du travail**

L'affichage de la loi sur les accidents du travail et du règlement d'administration publique qui l'accompagne est obligatoire dans tous les chantiers, ateliers, usines visés par la loi.

Les chefs d'entreprises qui négligeraient de se conformer à la loi, seront passibles, la première fois, d'une amende de deux à quinze francs et en cas de récidive, d'une amende de seize à cent francs.

M. Huby, imprimeur du journal, 36, rue Saint-Germain, Nanterre, tient à la disposition des intéressés les deux affiches reproduisant la loi et le règlement aux prix de soixante-dix centimes les deux.

**AFFAIRE DUVAL-HEUDEBERT**

L'affaire Duval-Heudebert a été jugée vendredi à la neuvième Chambre correctionnelle.

Après une brillante plaidoirie de M. Daniel Le Barazer, pour M. Duval, et une défense plutôt piteuse de M. Haussmann, pour M. Charles Heudebert.

Ce dernier a été condamné pour coups envers M. Duval, à 25 francs d'amende, 25 francs de dommages et intérêts et aux frais et dépens.

**M. Lépine à Nanterre**

Extrait de la séance du Conseil général de la Seine du jeudi 29 juin 1899

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. Piettre.

M. le Président adresse, au nom du Conseil général, ses souhaits de bienvenue à M. Lépine, préfet de police. Il est heureux de le voir reprendre des fonctions qu'il avait remplies antérieurement à la satisfaction de tous.

M. le Préfet de police remercie le président. Il dit que l'approbation et la sympathie du Conseil général sont pour ses subordonnés et pour lui un encouragement précieux et puissant.

M. Lépine ajoute:

J'ai souvent regretté, autrefois, de ne pouvoir donner aux affaires du département de la Seine tout le temps et toute l'attention qu'elles méritent à un si haut degré.

Je veux le faire maintenant, et je me propose de visiter l'une après l'autre les communes du département pour y étudier sur place le fonctionnement des services qui les intéressent, hygiène, police, etc.

Ce dernier service, en particulier, doit être étudié de près, car, si le personnel des agents de la banlieue va sans cesse en s'améliorant, il lui manque encore, pour rendre tous les services qu'on en attend, être assez nombreux.

J'espère que je trouverai, au Conseil général, les concours dont nous avons besoin pour remédier à cet état de choses.

Il serait désirable que M. Lépine commence par Nanterre, il pourrait ainsi se rendre compte de la bonne odeur que nous respirons en ce moment et qui s'échappe de l'usine de la rue des Bois, ainsi que de celle, du reste, qui provient des bouches d'égout de l'intérieur de la ville depuis qu'on pratique le tout-à-l'égout.

**VILLE DE NANTERRE**

**CERTIFICATS D'ÉTUDES PRIMAIRES**

**Ecole communale des Garçons**  
Elèves reçus au Certificat d'études à la session de juin 1899:

Baudart, Berger, Berreau, Bourbon, Boutefroy, Chambon, Darque, Desjardins, Dulauroy, Duval (Marcel), Dval (Georges), Favre, Girot (Charles), Girot (Eugène), Guérin (Didier) Guérin (Robert), Heimann (Robert), Mantelot (Camille), Noinville, Pasquier, Pannetier, Pierret (Emile), Saletaz, Schœn, Visage, Chaffraix.

Elèves reçus à l'examen de l'agriculture:

Bullant (Maurice), Champy, Combes, Cousin, Deblander (Georges), Delaunay, Doré, Exmelin, Margaron, Thomas, Villette.

Le Jury a félicité les élèves suivants pour la supériorité de leurs notes à l'examen:

Heimann (Robert), Pierret (Emile), Berreau (Lucien), Duval (Marcel).

**Ecole communale des Filles**  
15 élèves présentées, 14 élèves recues, ce sont:

Mlles Henriette Brossard, Henriette Carré, Marguerite Curioni, Jeanne Debnais, Germaine Esnot, Berthe Flandin-Biéty, Yvonne Girard, Alice Houchard, Blanche Lesage, Louise Léveillé, Louise Meleux, Hermine Moreau, Andrée Rachat, Eugénie Vaugon.

**Pensionnat de M<sup>lle</sup> B. Goubault**  
rue Castel-Marly

Liste des élèves qui ont obtenu leur certificat d'études primaires :

M<sup>lle</sup> Renée Lambert, Marthe Ballagny, Victoria Baudet, Edmée Colson, Laure Huby, Marie Pissis, Marthe Téton, Suzanne Bouchaux, Suzanne Hamond. Neuf élèves ont été présentés, neuf ont été reçus.

M<sup>lle</sup> Renée Lambert, 10 ans 1/2, a été reçue la première de Nanterre, avec toutes les félicitations des examinateurs.

**Fanfare Municipale**

Notre phalange instrumentale s'est fait chaleureusement applaudir samedi dernier au kiosque de la place de la fête.

Une heureuse innovation, l'éclairage du kiosque, permettait de faire un concert de soir.

Cela a été très goûté du public et si ce n'était l'odeur nauséabonde exhalée par l'usine de la rue des Bois qui se faisait prodigieusement sentir, on serait resté toute la nuit à écouter les brillants morceaux joués par notre fanfare.

Revenons à la musique. L'exécution des divers morceaux du programme a été absolument parfaite, et fait le plus grand honneur à l'habile directeur qu'est M. Walter, et le public constaté, avec un grand plaisir, les progrès constants que font nos musiciens.

La fantaisie, *Côte d'Azur*, de Tillard, et qui était le morceau imposé du concours du Perreux auquel notre société devrait prendre part très prochainement, si elle avait eu à sa disposition les fonds nécessaires, a été jouée d'une façon qui, sûrement, lui eût été favorablement comptée.

La bonne camaraderie qui existe entre les musiciens de Nanterre et ceux des environs qui viennent se joindre à eux a été également constatée avec plaisir, car cela fait présager que le temps des petites divisions de jalousies est passé et cela nous promet pour l'avenir des manifestations artistiques instrumentales dignes de la population de Nanterre et de sacrifices faits par la municipalité pour doter Nanterre d'une bonne fanfare.

Allons, à bientôt le plaisir de vous entendre à nouveau et continuez toujours dans ces bonnes dispositions.

Dimanche notre fanfare était demandée par la municipalité de Carrière-Saint-Denis, pour faire le service du premier jour de la fête communale de ce pays.

Elle y a exécuté un défilé à travers les rues de la ville, avec les tambours et clairons de la subdivision des pompiers de Nanterre et ceux de la ville et elle a pris part à un concert vocal et instrumental sous la tente du Casino-Tivoli de M. Lecqu, où tous les morceaux qu'elle a exécutés ont été couverts d'applaudissements unanimes l'air des *Pompiers de Nanterre*, a été redemandé plusieurs fois.

A la fin de ce concert, M. Melchissédec, maire, a entonné de sa voix puissante la *Marseillaise*, qui a été jouée aussitôt après par la Fanfare et couverte d'applaudissements enthousiastes.

Inutile de dire que nos musiciens et nos pompiers ont été fêtés par les habitants avec une cordialité sans exemple.

La recette de la Société va commencer probablement aujourd'hui, dimanche. Il sera remis à chaque membre honoraire, contre le paiement de sa cotisation un charmant insigne en vieux argent où les attributs de la subdivision et de la musique sont très heureusement mêlés et qui lui donnera droit d'entrée aux fêtes organisées par la société.

**CONSEIL GÉNÉRAL**

Délibération du 21 juin 1899

Bulletin municipal officiel de la ville de Paris, du 23 juin 1899, numéro 168, page 5107.

1899-15. — Construction de deux groupes scolaires à Nanterre. Subvention de l'Etat. (M. Blondel, rapporteur).

Le Conseil général,

Vu le mémoire, en date du 17 juin 1899, par lequel M. le Préfet de la Seine lui soumet un dossier relatif à la construction, dans la commune de Nanterre, de deux nouveaux groupes scolaires destinés à desservir, l'un le quartier du Petit-Nanterre, l'autre le quartier du Rond-Point-des-Bergères et qui doivent comprendre chacun une école de garçons et un école de filles de trois classes chacune et une enfantine, projet en vue duquel ladite commune demande une subvention à l'Etat dans les conditions déterminées par la loi du 20 juin 1885 et l'article 65 de la loi de finances du 26 juillet 1893;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Nanterre en date du 15 octobre 1898 et 3 mars 1899; Vu l'avis de la commission de constructions scolaires; Vu le rapport de la 5<sup>e</sup> commission,

Emet un avis favorable :

A la demande de la commune de Nanterre, tendant à obtenir, par application de la loi du 20 juin 1885, une subvention de l'Etat pour la construction de deux nouveaux groupes scolaires appelés à desservir, l'un le quartier du Petit-Nanterre, l'autre le quartier du Rond-Point-des-Bergères, et qui doivent comprendre chacun une école de garçons et une école de filles de trois classes chacune.

— M. Grébaud fait voter la création d'une Commission mixte départementale et municipale des eaux et de l'assainissement pour l'étude de l'alimentation en eau potable des communes de la banlieue et de Paris.

— Le Conseil émet un avis favorable à l'établissement :

1<sup>o</sup> D'une ligne de tramways de Montreuil-sous-Bois au fort de Vincennes;

2<sup>o</sup> De Courbevoie au Pecq;

3<sup>o</sup> De Neuilly (Porte des Sablons) et Pont de Neuilly) à l'avenue Parmentier; MM. Gibert et Lex, rapporteurs.

— Répondant à une question de M. Lex, qui demande à nouveau que l'éclairage des voitures de chemins de fer et de tramways ait une intensité suffisante pour permettre la lecture, M. le Secrétaire général de la Préfecture dit qu'en ce qui concerne les chemins de fer, la proposition a été transmise à M. le Ministre des travaux publics, auquel il appartient d'y donner la suite désirée.

(Un vœu dans ce sens a été émis par le Conseil municipal de Nanterre).

— M. Grébaud fait voter la création d'une Commission mixte départementale et municipale des eaux et de l'assainissement pour l'étude de l'alimentation en eau potable des communes de la banlieue et de Paris.

— Le Conseil émet un avis favorable à l'établissement :

1<sup>o</sup> D'une ligne de tramways de Montreuil-sous-Bois au fort de Vincennes;

2<sup>o</sup> De Courbevoie au Pecq;

3<sup>o</sup> De Neuilly (Porte des Sablons) et Pont de Neuilly) à l'avenue Parmentier; MM. Gibert et Lex, rapporteurs.

— Répondant à une question de M. Lex, qui demande à nouveau que l'éclairage des voitures de chemins de fer et de tramways ait une intensité suffisante pour permettre la lecture, M. le Secrétaire général de la Préfecture dit qu'en ce qui concerne les chemins de fer, la proposition a été transmise à M. le Ministre des travaux publics, auquel il appartient d'y donner la suite désirée.

(Un vœu dans ce sens a été émis par le Conseil municipal de Nanterre).

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE**

Voici le texte de la déclaration du Gouvernement, lue à la Chambre par le président du Conseil et au Sénat par le ministre de la Justice :

La Chambre, en exprimant la résolution de ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public, a nettement défini la tâche qui s'impose au nouveau cabinet.

Il n'a d'autre ambition que de l'accomplir.

S'agissant de maintenir intact le patrimoine commun, nous avons pensé que les divisions de parti devaient s'effacer, et que l'œuvre que nous allions entreprendre exigeait le concours de tous les républicains.

Quant le but est précis et qu'il ne varie point avec les méthodes ou avec les écoles, l'accord devient facile; les controverses se taisent en présence d'un même devoir à remplir.

Mettre fin à des agitations dirigées, sous des dehors faciles à percer, contre le régime que le suffrage universel a consacré et qu'il saura maintenir; exiger dans tous les concours un concours fidèle, le courage des responsabilités, telle doit être la première préoccupation du gouvernement qui se présente devant vous.

Il ne dépendra pas de lui que la justice accomplisse son œuvre dans la plénitude de son indépendance. Il est résolu à faire respecter tous les arrêts. Il ne sait pas distinguer entre ceux qui ont la redoutable mission de juger les hommes, et si le vœu du pays est avant tout écouté, c'est dans le silence et le respect que se préparent ses décisions.

Au premier rang des intérêts les plus étroitement liés à la conservation et à la dignité d'une nation, nous plaçons ceux de l'armée que la troisième République a reconstituée sur des bases si fortes et si larges qu'elle est à la fois l'expression même, la sécurité et l'orgueil de la France.

Nous pensons avec ses chefs les plus illustres et ses guides les plus sages que l'inviolable attachement à la discipline est la première et l'essentielle garantie de sa propre grandeur. Nous entendons la défendre avec la même énergie et contre les attaques dont elle serait l'objet et contre les sollicitations qui sont la plus imméritée des injures.

Nous souhaitons avant tout et comme tous ceux qui font de l'unité morale de la France la condition même du rôle civilisateur qui lui est assigné, que l'apaisement se fasse. Il se produira promptement si chacun, renonçant à se faire soi-même justice, à préparer ou à dicter des sentences, s'incline devant la loi.

Pour accomplir l'œuvre qui nous est dévolue et pour arrêter toutes les mesures qu'elle comporte, nous avons besoin du concours du Parlement et de toute sa confiance. Il nous jugera sur nos actes, non sur des promesses. C'est le mandat le plus large que nous sollicitons, c'est notre responsabilité la plus entière que nous engageons devant vous.

Nous vous demandons de faire trêve aux discussions irritantes qui servent mal les intérêts du pays et de voter à bref délai les lois nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

Si nos efforts ne sont pas stériles, la République reprendra bientôt son œuvre de progrès économique et social, et nous croisons avoir rempli notre devoir si nous avons de nouveau ouvert la voie à une politique faite, à l'exclusion de tout ce qui a divisé les républicains, de tout ce qui peut les unir.

Nous vous demandons de faire trêve aux discussions irritantes qui servent mal les intérêts du pays et de voter à bref délai les lois nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

Si nos efforts ne sont pas stériles, la République reprendra bientôt son œuvre de progrès économique et social, et nous croisons avoir rempli notre devoir si nous avons de nouveau ouvert la voie à une politique faite, à l'exclusion de tout ce qui a divisé les républicains, de tout ce qui peut les unir.

Nous vous demandons de faire trêve aux discussions irritantes qui servent mal les intérêts du pays et de voter à bref délai les lois nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

Si nos efforts ne sont pas stériles, la République reprendra bientôt son œuvre de progrès économique et social, et nous croisons avoir rempli notre devoir si nous avons de nouveau ouvert la voie à une politique faite, à l'exclusion de tout ce qui a divisé les républicains, de tout ce qui peut les unir.

Nous vous demandons de faire trêve aux discussions irritantes qui servent mal les intérêts du pays et de voter à bref délai les lois nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

Si nos efforts ne sont pas stériles, la République reprendra bientôt son œuvre de progrès économique et social, et nous croisons avoir rempli notre devoir si nous avons de nouveau ouvert la voie à une politique faite, à l'exclusion de tout ce qui a divisé les républicains, de tout ce qui peut les unir.

Nous vous demandons de faire trêve aux discussions irritantes qui servent mal les intérêts du pays et de voter à bref délai les lois nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

Si nos efforts ne sont pas stériles, la République reprendra bientôt son œuvre de progrès économique et social, et nous croisons avoir rempli notre devoir si nous avons de nouveau ouvert la voie à une politique faite, à l'exclusion de tout ce qui a divisé les républicains, de tout ce qui peut les unir.

Nous vous demandons de faire trêve aux discussions irritantes qui servent mal les intérêts du pays et de voter à bref délai les lois nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

Si nos efforts ne sont pas stériles, la République reprendra bientôt son œuvre de progrès économique et social, et nous croisons avoir rempli notre devoir si nous avons de nouveau ouvert la voie à une politique faite, à l'exclusion de tout ce qui a divisé les républicains, de tout ce qui peut les unir.

Nous vous demandons de faire trêve aux discussions irritantes qui servent mal les intérêts du pays et de voter à bref délai les lois nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

cela ne suffit pas, car la plus grande majorité ne le font pas.

Depuis deux mois, à la suite de décisions prises à la Bourse du Travail, des Comités de la corporation se sont formés de façon à amener les patrons à composition tout en ne les atteignant pas dans leurs intérêts.

Les ententes entre les patrons se sont multipliées sans cesse, et actuellement plus de 80 o/o d'entre eux ont adhéré aux propositions des membres du Comité qui comportent la fermeture des salons de coiffure à neuf heures du soir tous les jours non fériés (samedis et veilles de fêtes exceptés), le dimanche à sept heures.

Je crois que leur demande n'est vraiment pas trop exagérée; certains patrons croient que, en fermant leurs salons de coiffure de meilleure heure, il en résultera une perte pour eux : c'est une erreur; mais il faut que la proposition soit acceptée par tous les patrons, et alors ils seront tous heureux d'avoir quelques heures de repos de plus par jour et leur clientèle n'en souffrira pas, au contraire, parce que ce n'est pas en allant chez leur coiffeur, après les heures réglementaires, qu'elle est bien servie.

Ce n'est pas en employant la violence qu'ils arriveront au résultat définitif : ce sera plutôt par la douceur, puisque c'est leur intérêt à tous.

Un Abonné du Journal, Henry BOLDERDYK.

**"West-Athletic-Club"**

Le West-Athletic-Club a donné le dimanche 25 courant, sur sa piste de l'Ille-Fleurie, sa troisième réunion de courses à pied, à deux heures et demie.

Voici les résultats :

60 mètres (scr.). — 1<sup>re</sup> série : 1<sup>er</sup> Bourgeois; 2<sup>o</sup> Joulin; 3<sup>e</sup> Quatreboeufs. — 2<sup>e</sup> série : 1<sup>er</sup> Devaux; 2<sup>o</sup> Gautier; 3<sup>e</sup> Cantraine. — Repêchage : 1<sup>er</sup> Joulin, 2<sup>o</sup> Gautier. — Finale : 1<sup>er</sup> Bourgeois, 2<sup>o</sup> Devaux, 3<sup>e</sup> Joulin. (Temps : 7 secondes).

400 mètres (hand.). — 1<sup>er</sup> Bourgeois, 2<sup>o</sup> Gautier (à 4 mètres), 3<sup>e</sup> Joulin. — Lutte superbe entre Joulin et Gautier, ce dernier s'assure l'avantage par 1 m. 50.

1600 mètres (hand.). — 1<sup>er</sup> Quatreboeufs, 2<sup>o</sup> Barret; non placés : Bourgeois et Cantraine. — Belle course du scratchman.

Lancement de poids (hand.). — 1<sup>er</sup> Quatreboeufs 8 m. 55, 2<sup>o</sup> Devaux 8 m. 30, 3<sup>e</sup> Barret 8 m. 25, 4<sup>e</sup> Bourgeois, 8 m. 20, 5<sup>e</sup> Cantraine 8 mètres.

Le West-Athletic-Club fera aujourd'hui dimanche sa première sortie vélocipédique : Ballade à Pontoise. — Rendez-vous au Café Lévêque, à six heures et demie du matin; départ à sept heures précises.

Après la sortie promenade-vélocipédique annoncée ci-dessus, les membres désireux de s'entraîner pour la course à pied et la natation sont priés de se trouver à l'Ille-Fleurie, à 2 h. 1/2 de l'après-midi.

Pour tous renseignements s'adresser à M. F. Combe, secrétaire du West-Athletic-Club, 16, rue Fernando, à Nanterre.

**UN PHILOSOPHE**

Tous les habitants du quartier des Halles connaissent le père Noël, un octogénaire, que des gardiens de la paix amenaient, hier, au commissariat de M. Bureau, sous l'inculpation de vagabondage et mendicité.

Le père Noël, qui, en réalité, se nomme Charles Bataille, a été ainsi surnommé à cause de la longue barbe blanche qui lui couvre la poitrine et dissimule le débraillé de son accoutrement.

En s'entendant inculper de mendicité, le père Noël s'est rebiffé, et il a fait comprendre à M. Bureau, dans un langage très digne,

« dans une langue très pure, que ne désavouerait pas un académicien, que les agents avaient commis à son égard un abus de pouvoir ».

L'octogénaire a un peu raison; il est très ferré sur le code et il a toujours dans sa poche une somme de vingt-cinq centimes, tout comme le lui-Errant. Il affirme en s'appuyant sur une circulaire de M. Athalin, que lorsqu'on possède une somme d'argent pouvant assurer le gîte et le couvert, on n'est pas un vagabond.

Quant à la mendicité, il ne faut point lui en parler. Le père Noël objecte qu'il donne des leçons d'histoire aux ouvriers qui fréquentent les restaurants populaires. Ceux-ci, en échange de ses leçons, lui font servir à déjeuner et à dîner.

Le père Noël a une histoire. Ancien juge de paix de la banlieue, licencié ès-lettres et ès-sciences, il a jadis autrefois d'une grosse fortune. Il fut un « lion » à la mode, très recherché des petites femmes qui le ruinaient. Croyez-vous que cela lui servit de leçon ? Non pas. Un beau matin, un héritage de 500,000 francs lui tomba du ciel. Il se lia avec une jeune artiste de l'Eden-Théâtre, morte depuis quelques années, Marguerite L... Au bout de dix mois il voyait le fond de son coffre.

Blasé sur toutes choses, Charles Bataille se transforma et il devint le père Noël. Il amusa beaucoup de gens, et il fera demain la joie des pensionnaires de la Maison de Nanterre où on va l'hospitaliser.

Le facteur-receveur remettra le livret à la partie versante contre restitution du récépissé provisoire.

Remboursements. — Pour les remboursements, le bénéficiaire quitta l'avance de l'autorisation et la remit, avec son livret, au facteur-receveur. Celui-ci délivra au déposant un récépissé provisoire détaché d'un carnet à souches et fera parvenir l'autorisation et le livret au bureau d'attache.

Le receveur inscrira ensuite le remboursement sur le livret et renverra ensuite ce titre, avec la somme à payer, au facteur-receveur, qui opérera la mise des fonds et du livret au bénéficiaire, en échange du récépissé provisoire.

Livrets à régler. — Le facteur-receveur acceptera le dépôt des livrets comportant l'inscription des intérêts capitalisés. Il donnera reçu du livret; au reçu de ce titre, il le rendra au déposant contre restitution du reçu.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Perrier, Léon, cour Saint-Germain, 4; Dreux, Charles, avenue de la République, 75; Pouperon, Germaine, avenue de la République, 75.

Publications. — M. Rodhain, à Saint-Maurice (Seine) et Mlle Harmois, à Nanterre; M. Fournier, à Charenton et Mlle Harmois, à Nanterre; M. Delmas, à Nanterre et Mlle Villers, à Cély (Seine-et-Marne); M. Nézet, à Puteaux et Mlle Gambon, à Nanterre.

Décès. — Enfant Rouet, 1 an et 3 mois, rue Volant, 80; Enfant Caron, 3 mois, route du Havre; Mme Rotival, 29 ans, rue Chanzy, 16; Enfant Thomasson, 1 an et 2 mois, rue du Chemin-de-fer, 15; M. Chabert, 40 ans, Chemin des Coudes; Enfant Bourget, 17 jours, rue Volant, 27; Enfant Jourvoit, 7 mois, rue de l'Eglise, 20.

LA RÉGIE FINANCIÈRE

Exposition de 1900

SOCIÉTÉ DES GRANDES ATTRACTIONS

Administration à Paris. — Anonyme au capital de 500,000 francs, divisé en actions de 25 francs chacune.

Entrée permanente aux Actionnaires

Comme son nom l'indique, la Société des Grandes attractions a pour objet de rechercher, grouper et présenter au public toutes les grandes attractions qui l'initiative privée, l'imagination toujours en éveil de nos inventeurs et chercheurs, le sens artistique et profondément ingénieux de nos grands organisateurs de fêtes et d'amusements publics sauront réserver aux innombrables visiteurs de l'Exposition de 1900.

Pour cette Exposition, la Société s'est assurée, au centre même des grandes attractions, un vaste terrain sur lequel elle ouvrira son exploitation dès cette année.

Comme tout ce qui touche à l'aérostation passionne l'opinion publique et la curiosité des masses, la Société mettra dans le ciel de ses jardins la tache toujours si pittoresque et si bien venue du Ballon captif.

Elle saura retenir les visiteurs par mille attraits d'une Fête permanente bien comprise.

Pour les ballons, de longues explications sont utiles; tout le monde se rappelle qu'à l'Exposition de 1889, c'est à peine si un dix millièmes des personnes présentes purent faire en exploitation deux ballons captifs alors en exploitation rapportèrent l'un 700,000 francs, l'autre 800,000 francs.

D'après le détail du prospectus, très clairement rédigé le Total de la recette (pour cent quatre-vingt jours seulement), serait en 1900, 840,000 fr.

A cette recette viendra s'ajouter le bénéfice des sous-locations et de toutes les autres attractions, car on conçoit facilement que, pour réaliser ses promesses, la Société des Grandes Attractions a dû acquiescer et acquiesce en effet toute une série de projets séduisants, de nouveautés attrayantes, de traités et options de prix que l'intérêt commercial bien entendu de ses actionnaires ne lui permet de révéler qu'en temps opportun.

Elle estime que de ce chef les recettes ne seront certainement pas inférieures à 700,000 francs. Pour prouver la très sage modération

de ce chiffre, il suffit d'indiquer que nous évaluons qu'à la modique somme de 50 franc par personne, consommation comprise, la dépense que feront chaque jour les 5,000 visiteurs pour bénéficier de tous les spectacles.

En effet, 5,000 visiteurs par jour, x 1 = 5,000 fr. x 140 jours = 700,000 fr.

L'actionnaire aura les avantages suivants : 1<sup>o</sup> L'amortissement du capital-actions; 2<sup>o</sup> Un intérêt de 10 o/o pour les deux années; 3<sup>o</sup> Un dividende de 120 o/o par action; 4<sup>o</sup> Son droit de copropriété dans tout l'actif social.

En outre, il y a lieu de ne pas oublier que la Société des Grandes Attractions est créée pour continuer chaque année son exploitation dans une ou plusieurs grandes villes de France ou de l'étranger.

Chaque année, les actionnaires pourront donc compter sur un beau dividende, dans une exploitation ne comportant que peu d'aléa, eu égard au bénéfice.

Pour l'année de l'Exposition, la Société des Grandes Attractions se propose de réserver à ses actionnaires, suivant les cas et dans des conditions à déterminer, les avantages ci-après :

Entrées de faveur dans l'enceinte des établissements de plaisir créés par elle; Participations dans toutes les grandes affaires auxquelles cette même exposition voit donner le jour;

Services de renseignements sur les hôtels, appartements, logements divers, restaurants, théâtres, concerts, attractions, grands magasins, excursions, etc...

Tous ses adhérents de province et de l'étranger auront dans les bureaux de la Société un point de repère permanent, un centre tout trouvé de réunion et de facilités générales.

NOTA. — L'abonnement au timbre, pour l'introduction du titre à la Bourse de Paris, est demandé.

Pour plus amples renseignements demander le prospectus, à la RÉGIE FINANCIÈRE, 11, rue Grange-Batelière, Paris.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

EN 20 JOURS

GUÉRISON RADICALE

ANÉMIE

PAR L'ÉLIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Le Seul autorisé spécialement

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

**ACADEMIE DE MÉDECINE**

La guérison de ces maladies fait depuis longtemps l'objet des recherches du monde savant et de nombreux médecins ont consacré leur expérience à trouver les moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour débarrasser l'humanité de ces terribles infirmités. Un seul y est parvenu, c'est le Dr Drouot. En effet, il est universellement reconnu, que jusqu'ici, aucune méthode, aucun traitement, aucun appareil, ne donne de résultats aussi probants, que ceux de l'Institut fondé par lui et continué par ses élèves. C'est en effet le seul qui procure, non pas une amélioration factice et passagère dans l'état du malade, mais bien la guérison aussi complète que définitive tant de la Surdité elle-même que des maux qui l'accompagnent habituellement, tels que les bourdonnements, les inflammations et les obstructions du larynx, de la gorge et du nez, ainsi que le constatent les milliers de guérisons obtenues depuis sa création par cet établissement médical.

De si nombreux succès devaient forcément susciter bien des jalousies, bien des attaques. Et certes, malgré les encouragements sympathiques des nombreux malades guéris, dont les témoignages de reconnaissance ont été, pour les élèves du Dr Drouot, la plus douce récompense; bien souvent, en présence des injures et des calomnies dont ils ont été l'objet, ils eussent été tentés de désertir la tâche humanitaire à laquelle ils se sont consacrés avec tant de dévouement, s'ils n'eussent été retenus par le sentiment du devoir, ce mobile de tant de nobles actions.

Nous sommes heureux d'annoncer que, persévérant dans cette voie, ils préparent en ce moment un volumineux mémoire, qui sera remis sous peu à l'Académie de médecine de Paris, ce mémoire détaillant la méthode créée par feu le Dr Drouot, relatant les milliers de guérisons obtenues et réduira au silence les détracteurs dont les critiques, quand elles ne sont pas intéressées, n'ont pour source qu'une basse envie.

En attendant qu'il soit donné à cet important document la large publicité qu'il comporte, nous rappelons que, comme le passé, le Journal de la Surdité, organe de l'Institut, et, actuellement, le plus important des journaux otologiques du monde entier, est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande au Directeur, 112, boulevard Rochechouart, à Paris.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

EN 20 JOURS

GUÉRISON RADICALE

ANÉMIE

PAR L'ÉLIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Le Seul autorisé spécialement

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VIENNE DE PARAITRE

L'ANNUAIRE-GUIDE

administratif, historique, industriel et commercial

DE NANTERRE

Prix : UN franc

Edmond HUBY

Prix : UN franc

On le trouvera chez tous les Libraires et dans tous les Bureaux de Tabac et chez M. HUBY, imprimeur, 36, rue Saint-Germain

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES

LA VÉRITABLE

QUAKERS